

Chapitre II : Introduction à la santé au travail et à la protection de l'environnement

II.1-Identifier les principaux aspects en matière d'hygiène et de santé publique

II.1.1-Introduction

L'Hygiène, la Santé et la Sécurité au Travail tiennent aujourd'hui une place de plus en plus prépondérante dans la stratégie et le management de l'entreprise, car au-delà du drame humain et social qu'occasionnent un accident du travail (AT) ou une maladie professionnelle (MP), les impacts économiques et juridiques sont souvent non négligeables.

Afin de sauver des vies au sein d'une entreprise, des dispositions pénales se sont renforcées ces dernières années, pouvant aller jusqu'à engager la responsabilité civile, voire pénale du chef d'entreprise. L'objectif consiste à lui faire prendre conscience de son rôle moteur dans la politique de prévention et de maîtrise des risques au sein de l'activité qu'il dirige.

II.1.2-Hygiène

C'est l'ensemble des moyens collectifs ou individuels, les principes et les pratiques visant à préserver ou à favoriser la santé ;

- Il en est ainsi des mesures préventives à mettre en œuvre dans le cadre de la lutte contre les maladies contagieuses
- En milieu professionnel, on cite, par exemple :
- Exécution des contrats de nettoyage
- Amélioration des conditions d'hygiène et de santé,
- Interdiction de prendre des repas dans les locaux des services,
- Aération des locaux de travail.

a. Objectifs de l'hygiène : Objectifs opérationnels, stratégiques et tactiques

a.1) Objectif opérationnel :

- Garantir la santé des personnes au travail.

a.2) Objectifs stratégiques :

- Identifier les agressions du milieu industriel envers l'individu.
- Déceler (découvrir) les risques nouveaux et émergents.
- Évaluer les risques qui en résultent pour l'individu..
- Recommander les actions de protection.
- Vérifier l'efficacité des actions entreprises en les corrigeant éventuellement.
- Contrôler l'impact sur le plan biologique et physique des mesures appliquées.

a.3) Objectifs tactiques :

- Informer de la nature, de l'importance et des effets des risques.

Chapitre II : Introduction à la santé au travail et à la protection de l'environnement

- Faire connaître les moyens de les maîtriser.
- Entraîner l'implication personnelle de chacune des personnes au travail.

II.1.3-La santé publique

a-Définition de la santé

Pour Leriche (en 1937) « la santé c'est la vie dans le silence des organes ». L'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) définit la santé comme « un état de complet bien être, physique, mental et social et pas seulement l'absence de maladie et d'infirmité ». La santé est donc une notion dynamique qui concerne aussi bien les maladies que ce qui est de l'ordre du social, du religieux, du psychologique.

b-La santé varie selon différents facteurs :

- le secteur : biologique, social et psychologique - le moment - la perspective : la façon dont l'individu se perçoit et s'analyse - l'environnement : la notion de santé est différente en France et dans les pays du tiers monde.

c-Définition de la santé publique par l'OMS

La santé publique est la science et l'art de prévenir les maladies, de prolonger la vie et d'améliorer la vitalité mentale et physique des individus par le moyen d'une action collective concertée visant à :

- assainir le milieu - lutter contre les maladies - enseigner les règles d'hygiène personnelle - organiser des services médicaux et infirmiers en vue d'un diagnostic précoce et du traitement préventif des maladies - mettre en œuvre des mesures sociales propres à assurer à chaque membre de la collectivité un niveau de vie compatible avec le maintien de la santé.

d-Actions de santé publique

Les objectifs de santé publique sont fixés par l'OMS et conduisent à des actions en fonction des possibilités sociales, économiques et culturelles. Ces actions s'articulent en 4 phases :

- la planification sanitaire qui détermine les besoins à partir de l'épidémiologie. Cette planification établit des objectifs, définit un plan d'action, met en œuvre un programme et évalue les résultats - la prévention - la promotion de la santé - l'éducation à la santé.

Les actions de santé publique sont axées sur les sujets suivants :

- l'alcool - le tabac - la violence routière - la drogue (etc...).

Les déterminants et indicateurs de santé publique !Indicateurs directs : o indicateurs démographiques : espérance de vie, natalité o mortalité : taux de mortalité = nombre pers décédées / 1000 pers pop choisie o morbidité : nombre de pers. malades / échantillon 1000 pers.

Chapitre II : Introduction à la santé au travail et à la protection de l'environnement

!Indicateurs indirects : o conditions de vie o équipements, moyens financiers o utilisation des ressources sanitaires.

II.2 Connaître les notions d'hygiène de l'habitat

II.2.1 Concepts et définitions

a- Logement

C'est une unité d'habitation, appartement ou maison, abritant régulièrement un ou plusieurs individus qui en partagent l'usage.

b-Habitat

En entendant par là non seulement le bâtiment dans lequel l'homme s'abrite, mais aussi ce qui entoure ce bâtiment, et notamment tous les services, installations et dispositifs dont l'existence est nécessaire ou souhaitable pour assurer l'hygiène physique et mental, ainsi que le bien-être social de la famille et de l'individu.

c-Salubrité

Caractère de ce qui est favorable à la santé des hommes ; état d'un milieu favorable à la santé.

d-Insalubrité (habitat indigne)

Malsain, nuisible ou potentiellement préjudiciable à la santé. Ce dernier comprend toute situation d'habitation pouvant altérer la santé et la dignité des personnes ou porter atteinte au droit au logement, tels que les immeubles menacés de ruine, les logements insalubres, les habitats avec accessibilité au plomb, précaires, etc.

e-Confort

Éléments de confort : WC*, eau chaude*, ascenseur, vide-ordure,... (*obligatoire dans logements neufs).

Espace intérieur : La dimension (surface, volume, hauteur) des pièces, leur nombre, leur distribution doivent permettre aux occupants d'exercer des activités normales (repos, cuisine, toilettes, besoin de s'isoler, besoin d'intimité...).

II.2.2-Rapport entre l'habitat et la santé

L'habitat fait partie intégrante de ce milieu total et contribue donc à conditionner la santé et le bien-être.

De nombreuses plaintes pour inconfort et nuisances ont souvent pour origine une mauvaise qualité de l'air intérieur. Quand on cherche à améliorer l'hygiène du milieu, on peut être plus ou moins ambitieux. Quatre objectifs sont possibles :

- 1) Prévenir la mortalité prématurée ;
- 2) Prévenir les maladies et les traumatismes ;

Chapitre II : Introduction à la santé au travail et à la protection de l'environnement

3) Assurer le bon rendement de l'organisme humain ;

4) Assurer le confort.

II.2.3-Habitat : L 'Air intérieur

Un adulte passe de 80 à 90 % de son temps à l'intérieur d'espaces clos soit environ par jour 12 à 14 heures dans son habitat, 6 à 8 heures dans un local professionnel, 0,5 à 2 heures dans les transports et 1 heure dans des endroits divers (lieux de loisir, de sport...).

Les principaux facteurs qui conditionnent la qualité de l'air intérieur sont les sources de pollution et leur intensité, le confort thermique, le taux de renouvellement de l'air intérieur, la qualité de l'air extérieur.

a-Stratégies de prévention

La surveillance régulière de la pollution de l'air intérieur dans les lieux de vie considérés à risque du fait d'une forte concentration de la population (notamment lieux publics ou professionnels), de fortes ou longues expositions ou de populations particulièrement vulnérables (jeunes enfants, personnes âgées ou malades), est progressivement mise en place. En ce qui concerne l'habitat, la réduction de substances nocives à partir des matériaux de construction et de décoration est une priorité.

Recommandations par rapport à la qualité de l'air intérieur et l'humidité :

- Aérer le plus souvent les pièces en ouvrant les fenêtres et ne pas fumer en milieu fermé ;
- Prendre soins de l'hygiène des animaux de compagnie et limiter leurs accès a certaines pièces ;
- Passer l'aspirateur deux fois par semaines (pour chasser les acariens, les allergènes et les poils) ;
- Entretenir les systèmes de ventilations ; - Entretenir les installations de chauffage (éviter les fuites de gaz brûlé par exemple) ;
- Choisir des matériaux sains pour les meubles et la décoration ;
- Acheter les produits d'entretien de qualité suffisante, les ranger dans un endroit ventilé sans source de chaleur.

II.3- Connaître les principaux domaines de la protection de l'environnement

II.3.1-L'eau une ressource à protéger

Des mesures urgentes doivent être prises pour assurer à toute la population un approvisionnement régulier et fiable en eau potable.

Une priorité élevée devrait être accordée à la prévention de la contamination microbienne de l'eau potable par :

Chapitre II : Introduction à la santé au travail et à la protection de l'environnement

- une protection efficace des sources d'eau ainsi que la mise en place de suffisamment de réseaux de distribution et d'usines de traitement des eaux usées, et leur entretien adéquat;
L'amélioration des techniques de traitement de l'eau potable, notamment de désinfection ;
- l'élaboration d'indicateurs peu coûteux et fiables pour les contaminants microbiens.

□ Une surveillance et des mesures de réduction de la contamination biologique, chimique et physique des eaux de surface et des eaux souterraines.

□ Des stratégies préventives devraient être mises en place/renforcées, notamment la planification de l'utilisation des sols (pour l'agriculture et l'industrie) et les évaluations d'impact.

II.3.2-La pédosphère : le sol

le sol va permettre le développement d'êtres vivants végétaux et animaux, l'habitat d'animaux, le socle de la végétation (qui le stabilise en diminuant sa sensibilité à l'érosion éolienne), la régularisation de l'écoulement et l'infiltration, et l'épuration des eaux mais il sera aussi lieu d'accumulation, de transformation pour les polluants (trois principaux groupes de polluants des sols : précurseurs d'acides, les métaux lourds, les nombreux produits chimiques difficilement biodégradables).

II.3.3-L'atmosphère : l'air

La pollution de l'air dépend des sources d'émission locales mais aussi de la diffusion et du transport des polluants, conduisant à une distribution très irrégulière de ceux-ci. Les sources peuvent être naturelles ou anthropiques, ponctuelles ou diffuses, fixes ou mobiles.

-La surveillance de la qualité de l'air a été confiée à des associations agréées de surveillance de la qualité de l'air. Le réseau de mesure de la qualité de l'air dispose de plusieurs stations de surveillance appelées aussi stations fixes.

L'indice de la qualité de l'air, dit « indice ATMO », est calculé quotidiennement dans les grandes agglomérations pour informer la population sur la qualité globale de l'air. L'indice ATMO est calculé conformément à partir de quatre polluants mesurés automatiquement par les stations urbaines de fond : le dioxyde d'azote (NO₂), le dioxyde de soufre (SO₂), l'ozone (O₃) les particules en suspension de moins de 10 µm de diamètre (PM₁₀).

Réseau de surveillance de la qualité de l'aire en Algérie

C'est en Juin 2001 que le premier réseau de surveillance de la qualité de l'air à vu le jour à Alger, baptisé « Sama Safia »,

Les missions assignées à « SAMA SAFIA » :

Chapitre II : Introduction à la santé au travail et à la protection de l'environnement

- Surveiller en continu les niveaux de pollution atmosphérique dans les principaux centres urbains.
- Détecter les pics de pollution et les périodes durant lesquelles les seuils limitent sont dépassés.
- Etablir des prévisions de qualité de l'air en utilisant des modèles de simulation.
- Alerter les autorités durant les situations critiques et informer les populations des mesures à suivre pour minimiser les impacts sur la santé.
- Permettre une programmation des mesures à mettre en œuvre pour protéger la santé des citoyens et améliorer la qualité de vie.

II.4 Appréhender la problématique du développement durable

II.4.1-Notion de développement durable

Le développement désigne la capacité d'un état à satisfaire les besoins essentiels de sa population donc à améliorer ses conditions de vie. Mais ce développement est inégal est déséquilibré à toutes les échelles géographiques.

Par conséquent, le **développement durable** a été imaginé afin de corriger les inégalités de développement : il s'agit d'un mode de développement permettant de répondre aux besoins des générations actuelles sans compromettre la satisfaction des besoins des générations futures.

Autrement dit, nous devons prendre des décisions en tenant compte de leurs répercussions potentielles sur la société, l'environnement et l'économie, tout en gardant à l'esprit que nos actions auront des effets dans d'autres lieux et dans le futur.

II.4.2. Dates clés du développement durable

Plus récemment, une conférence sur le climat a eu lieu du 30 novembre au 12 décembre 2015 en France. Elle est la 21e conférence des parties. Chaque année, les participants de cette conférence se réunissent pour décider des mesures à mettre en place, dans le but de limiter le réchauffement climatique. Ce sommet international se tient au Parc des expositions de Paris et réunit 195 pays. Un accord international sur le climat, applicable à tous les pays, est validé par tous les pays participants, fixant comme objectif une limitation du réchauffement mondial entre 1,5 °C et 2 °C d'ici 2100.

II.4.3. Les trois piliers du développement durable

Les "trois piliers" sont :

- L'environnement
- L'économie

Chapitre II : Introduction à la santé au travail et à la protection de l'environnement

- Le social



Figure II.1 : Champ du développement durable

II.4.5. Agir pour préserver l'environnement

a) Quelles sont ses finalités ?

- la diminution de la biodiversité ;
- l'épuisement des ressources naturelles, qu'elles soient renouvelables ou non ;
- la pollution globale des sols, des eaux rivières, mers, lac, de l'air ...
- le changement climatique.

b) Quels sont les actions et solutions pour un développement durable mondial ?

Les principales pistes d'action :

La lutte contre le changement climatique

Limitier les émissions de carbone et autres gaz à effet de serre (GES) à la source (bâtiments, transports, productions industrielles).

- Contrôle international des quotas et des marchés « carbone » ;
- Encourager le développement des énergies

La préservation des milieux naturels et de la biodiversité

- Régulation des consommations et lutte contre les pollutions ;
- Préservation des milieux naturels aquatiques ;
- De nouvelles façons de produire grâce à l'évolution des techniques
- Protéger les mers et les littoraux de la montée des eaux et la prolifération des espèces exogènes (algues...).

La sobriété de la consommation et la production durable

Une consommation et une production « responsables » :

- La modification des comportements ;
- Tendre vers une consommation plus sobre en matières premières et en impacts environnementaux, économiques et sociaux ;

Chapitre II : Introduction à la santé au travail et à la protection de l'environnement

- Limitation des déchets.

L'émergence d'une responsabilité écologique

II.5- Identifier le rôle et la mission des différents organismes en matière de santé et sécurité du travail et de santé publique.

La protection de la santé au travail des salariés de droit privé (entreprises, associations, etc.) et des fonctionnaires (fonction publique (d'État ou des collectivités territoriales, hôpitaux), est devenue avec la prise de conscience du public face aux risques, une notion incontournable. La Santé Sécurité au Travail répond à cinq enjeux : humains, économiques, sociaux, juridiques, et d'image de marque.

Pour minimiser - et si possible supprimer- la matérialisation de ces dangers (diminuer la probabilité et la gravité des atteintes qu'ils peuvent produire à la santé des travailleurs) de nombreux acteurs agissent dans et hors du lieu de travail.

Tendances : Les enquêtes disponibles notent une tendance globale à la dégradation de l'attention portée aux risques professionnels par les travailleurs, comme par leurs employeurs : à titre d'exemple, en France, selon une enquête Ipsos, produite en 2010 (publié le 22 novembre 2010), un tiers des Français négligent leur bien-être au profit de leur travail, et peinent à mener de front les différents aspects de leur vie (travail, couple, famille...). La proportion passe même à 50 % pour la tranche d'âge entre 30 et 50 ans.

De plus, dans un contexte socio-économique poussant à toujours plus de productivité, « 70 % des actifs estiment que leur situation s'est dégradée au travail », notamment en ce qui concerne le niveau de stress (52 %), et la charge de travail (49 %).

Une suite d'études commandées par l'INRS (Institut National de recherche et de Sécurité pour la prévention des maladies professionnelles et des accidents du travail et réalisées selon le même protocole en 2007, 2010 et 2014 a montré que les chefs de petites et très petites entreprises se préoccupent de moins en moins des questions de santé et de sécurité au travail, le taux de chefs d'entreprise se préoccupant de cette question passant de 25 à 16 % dans les TPE (microentreprises de 1 à 9 personnes) et de 18 à 14 % dans les PE (petites entreprises ayant 10 à 49 salariés).

Pour l'étude conduite fin 2014, les risques jugés les plus préoccupants par ces employeurs étaient le risque routier, le risque lié à l'activité physique et le risque de chute de plain-pied, et plus d'un tiers de ces chefs d'entreprise estimaient que leur activité ne présente pas de risque du tout pour leurs employés, et ne voyaient aucun intérêt au *Document unique d'évaluation des risques professionnels*. Cependant, ce même sondage relève que de 2010 et 2014, le

Chapitre II : Introduction à la santé au travail et à la protection de l'environnement

nombre de dirigeants affirmant avoir mis en œuvre des mesures de prévention (protections individuelles ou collectives, interventions sur l'aménagement ou l'organisation, actions de formation, information aux salariés) a augmenté⁴. Ils apprécient les fiches techniques et notices éditées par les fabricants qu'ils consultent de plus en plus en format numérique et plus souvent⁴. Ils disent consulter les services de santé au travail quand ils ont des questions à ce sujet (pour 49 % d'entre eux dans les PE, et 34 % des TPE) ; environ 60 % d'entre eux leur font confiance, « devant les organismes de prévention (CARSAT, CRAM, ARACT... : environ 40 %) et les organisations professionnelles (environ 30 %) ».

Organisation (en France)

En France, le nouveau code du travail, maintenant plus que centenaire, a structuré une partie dédiée à la prévention des risques professionnels qui constitue un véritable « système de management de la sécurité et de la santé au travail. »

Acteurs dans l'entreprise

Les acteurs dans l'entreprise de la santé et de la sécurité au travail sont :

- En premier lieu *l'employeur* (porteur du mandat social de l'entreprise, ou son délégué avéré au niveau d'un établissement le cas échéant) qui doit assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de son personnel. Pour cela, il met en place une organisation et une planification de la prévention des risques professionnels et de la pénibilité au travail dans toutes les activités de son entreprise à tous les niveaux de la hiérarchie (voir les principes généraux de prévention dans les art L4121-1 et quelques suivants du code du travail).
- Le *préventeur* (salarié compétent en Protection et Prévention des Risques Professionnels désigné par l'Employeur conformément au Code du travail - Son rôle est globalement de conseiller son employeur, l'encadrement et les salariés et de conduire les activités de protection et de prévention des risques professionnels dans son entreprise (cf directive européenne de 1989).
- *L'encadrement* est souvent le premier responsable en matière de santé et de sécurité au travail. Il veille à l'application des consignes de sécurité sur le terrain.
- Les *salariés* sont responsables de leur propre sécurité ainsi que celle de leur collègues pouvant être affectés par leurs actions, dans la mesure de leurs connaissances (formations, informations) et des moyens mis à leur disposition.
- Les représentants du personnel au CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) qui est

Chapitre II : Introduction à la santé au travail et à la protection de l'environnement

l'institution représentative du personnel chargée de la sécurité et de la santé au travail obligatoire dans les entreprises de 50 salariés et plus.

Acteurs hors des entreprises

- Les **intervenants en prévention des risques professionnels** (IPRP) complètent les compétences des équipes pluridisciplinaires des Services de Santé au Travail interentreprises. Les IPRP sont également d'office les institutions spécialisées INRS, CARSAT, OPPBTP et agences régionales du réseau de l'ANACT.
- L'**inspecteur** ou le **contrôleur du travail** de l'inspection du travail, ou l'inspecteur santé sécurité au travail (dans la fonction publique).
- L'**ingénieur conseil** ou le **contrôleur de sécurité** des services prévention des organismes de Sécurité Sociale (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail) ou CARSAT, ex-CRAM jusqu'en juillet 2010 ou encore CRAM (Île-de-France et Alsace-Moselle) ou CGSS (DOM-TOM).